

<h1>N°</h1>

Numéro
Enregistrement :.....

Date de
Réception :.....

DEMANDE PRE-ENGAGEMENT

A REMPLIR EN CAPITALES	PILOTE	CO-PILOTE
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
CODE POSTAL		
VILLE		
PAYS		
NATIONALITE		
TÉL. PORTABLE		
TÉL. DOMICILE		
TÉL. BUREAU		
FAX		
E-MAIL (obligatoire)		
N° PERMIS DE CONDUIRE		
DÉLIVRÉ LE / DATE A		

VÉHICULE

MARQUE :

MODÈLE ET TYPE : **COULEUR :**

TYPE :

ANNÉE : **GROUPE :**

CYLINDRÉE cm³ : **CLASSE :**

N° IMMATRICULATION :

ASSURANCE – le véhicule est assuré auprès de la Compagnie :

Contrat de police N° : **Valable jusqu'au :**

Le véhicule doit obligatoirement répondre aux exigences du code de la route en vigueur dans le pays traversé.

Date du dernier contrôle technique valide :

DROITS D'ENGAGEMENT

- Inscription par personne 129 EUROS
- Chèque et engagement d'un montant de 258 EUROS pour deux personnes ou 129 euros pour une personne pour les titulaires d'un compte en France à l'ordre de Sandra Coulomb.

Date :/...../.....

Signature obligatoire :

Bulletin à retourner complet à :

Sandra Coulomb Organisation
26, Impasse de la Picholine
84330 CAROMB
Tél. : +33 (0)6 32 39 73 73
E-mail : sandracoulomb84@gmail.com

« En signant ce document, je m'engage à respecter le règlement joint, à respecter le code de la route, ainsi que toute indication de l'organisateur. Je m'engage à ce que mon véhicule soit valablement assuré, immatriculé et que mon permis de conduire soit valide. Enfin, je dégage l'organisateur de toute responsabilité pour tout dommage dont je serai auteur ou victime. »

Signatures des équipiers précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les demandes d'engagement sont reçues à partir de réception de ce document .

Pour être pris en compte votre dossier doit être retourné complet :

- Chèque d'engagement de **129 EUROS pour une personne ou de 258 EUROS pour deux personnes** à l'ordre de SANDRA COULOMB
- L'engagement sera encaissé et ne pourra être remboursé compte tenu des réservations et du travail déjà accompli par l'organisation.

Date :

Signature obligatoire :

RÈGLEMENT PARTICULIER

- **Article 1 : Généralités**

Le rallye découverte Dentelles et Calandres est un **rallye touristique** organisé le samedi 28 septembre 2019 par Sandra Coulomb Organisation en tant qu'organisatrice d'évènements, inscrite au RCS d'Avignon.

Cet événement est un rallye touristique et de balade autour de la découverte de la Provence : les participants ne connaissent pas le parcours, ils le découvrent au fur et à mesure d'un road book. Il n'y a aucune **notion de vitesse** ni **aucun classement**.

- **Article 2 : Organisation technique**

Sandra Coulomb Organisation
26 Impasse de la Picholine
84330 Caromb
France
Tél. : +33 (0)6.32.39.73.73
Email : sandracoulomb84@gmail.com

- **Article 3 : Frais d'engagement**

Les frais de 129 EUROS pour une personne comprennent :

- Le road book
- Voitures d'organisation
- Deux ronds de portière
- Un accueil petit déjeuner au Garage DRIVART à ORANGE
- Une visite et dégustation dans une distillerie de lavande à Sault
- Un déjeuner gourmand au Chalet Reynard
- Une visite et atelier autour de la vigne dans un domaine viticole Le Domaine de Mas Caron à CAROMB
- Un dîner au Mas des Aigras à Orange pour la soirée de gala

Mais ne comprennent pas :

- Tous les consommables liés à vos automobiles ;
- Tout autre frais afférant à la participation au rallye non évoqués dans le paragraphe ci-dessus.

- **Article 5 : Véhicules éligibles, restrictions**

Sont éligibles les véhicules dits vintages et les véhicules de prestige, avec les véhicules d'époque à partir de 1946, sous réserve d'acceptation du dossier par l'organisation.

Pour s'inscrire, les participants devront prouver que le pilote est titulaire du permis de conduire par la présentation du dit permis. Ils devront présenter le certificat d'immatriculation du véhicule, son attestation d'assurance et son contrôle technique valide.

Tous devront être valides, les originaux devront être présentés aux vérifications.

N.B. : au sein de l'équipage, le copilote doit être majeur.

- **Article 6 : Modes de navigation**

Tous les modes de navigation sont envisageables. Les appareils de navigation sont autorisés : smartphones (via GPS par exemple), GPS, odomètres, etc.

- **Article 7 : Respect du Code de la route**

Le Rallye Dentelles et Calandres est un rallye touristique, dans le but de faire découvrir la région ainsi que ses plus belles routes.

Il ne sera jamais question de compétition, mais surtout, un respect du Code de la route pour tous les participants. Sandra Coulomb Organisation ne saura être tenu responsable si un participant venait à faire l'objet d'une contravention.

- **Article 8 : Engagement**

Toute personne qui désire participer au Rallye Dentelles et Calandres doit adresser à l'organisatrice une demande d'engagement remplie à :

Sandra Coulomb Organisation
26, Impasse de la Picholine
84330 Caromb
France

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement. Dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de son engagement.

- **Article 9 : Droit à l'image**

En souscrivant au présent règlement du Rallye Dentelles et Calandres, toute personne y participant autorise l'organisatrice tant en son nom personnel que pour les partenaires d'enregistrer, reproduire et représenter son véhicule, y compris ses marquages et à rendre compte part tous les moyens de sa participation à l'événement et son organisatrice que dans celui de leur donner la plus large couverture médiatique. Les participants reconnaissent que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit aux marques, etc) attachés aux images, textes et autres captations de l'événement sont ou deviennent la propriété exclusive de l'organisatrice.

- **Article 10 : Assurances**

Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant survenir à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisatrice. Le conducteur est seul tenu responsable en cas d'accident et ne pourra tenir responsable l'organisatrice. Il appartient aux participants de vérifier auprès de leurs assureurs que leurs contrats d'assurance restent valides pendant la durée du Rallye.

